

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2018

Locaux communautaires – Salle la Boussole 2, rue du Docteur Ange Guépin - PORNIC

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-deux mars deux mille dix-huit.

Présents : Mme Annick AIDING, M. Michel BAHUAUD, M. Edgard BARBE, Mme Marie-Laure BAYLE, Mme Martine BERNIER, Mme Odile BLONDEAU, M. Christophe BOCQUET, M. Jean-Michel BRARD, , Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Christine CHABOT, Mme Anne CROM, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Thierry DUPOUE, Mme Marie-Claude DURAND, M. Jean-Gérard FAVREAU, M. Fabrice FERLAY, M. Paul-Eric FILY, Mme Irène GEOFFROY, M. Patrick GILLET, M. Karl GRANDJOUAN, M. Jean-Pierre GUIHEUX, M. Hubert GUILBAUD, M. Alain GUILLON, Mme Marie-Bernadette HAMET, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Joseph LAIGRE, M. Gaëtan LEAUTE, M. Georges LECLEVE, M. Patrick LEHOURS, Mme Isabelle LERAY, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Pierre MARTIN, M. Laurent MASSON, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, M. Bernard PINEAU, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Isabelle RONDINEAU, Jean-Paul ROULLIT, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Excusés : Mme Vanessa ANDRIET, Mme Laurence BRETON, M. Daniel CHARPENTIER, Mme Edwige DU RUSQUEC, Mme Karine FOUQUET.

Pouvoirs : Mme Laurence BRETON à M. Thierry DUPOUE, M. Daniel CHARPENTIER à Mme Irène GEOFFROY, Mme Edwige DU RUSQUEC à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Karine FOUQUET à M. Georges LECLEVE.

Absents : M. Jean-Louis VERISSON, M. Jacky LAMBERT, M. Charles SIBIRIL.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure BAYLE.

Conseillers en exercice : 51 - en service : 43 - Pouvoirs : 4 - Votants : 47

Pouvoir de M. Bernard MORILLEAU à M. Jean-Michel BRARD du point D.1 au point D.3.

A – FINANCES – STATUTS – TRANSFERTS DE COMPETENCES

1. [Examen et approbation des comptes de gestion année 2017](#)

Le compte de gestion produit par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Conforme au compte administratif, le compte de Gestion n'appelle aucune observation de la part du Trésorier de Pornic.

Le compte de gestion du comptable intègre les dotations aux amortissements et aux provisions et donne le détail du patrimoine de la collectivité, à l'actif comme au passif.

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture effectivement arrêtés à :

	Résultat de clôture FONCTIONNEMENT	Résultat de clôture INVESTISSEMENT
Budget Principal	804 310,50 €	1 497 782,39 €
Budget annexe TEOM	2 026 002,66 €	311 088,67 €
Budget annexe REOM	22 209,71 €	50 444,06 €
Budget annexe TRANSPORT SCOLAIRES	19 646,34 €	/
Budget annexe PHOTOVOLTAIQUE	7 001,84 €	8 870,75 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT DSP	1 802 823,48 €	293 386,19 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT Pont Béranger	5 341,41 €	2 646,00 €
Budget annexe S.P.A.N.C.	-15 249,93 €	/
Budget annexe GEMAPI	19 969,23 €	-1 897 123,95 €
Budget annexe ACTION ÉCONOMIQUE	30 373,63 €	72 779,00 €
Budget annexe P.A.P.B	182 604,29 €	382 136,93 €
Budget annexe Z.A.I.C.	0,00 €	-50 391,79 €
Budget annexe ZAE LA PRINCETIERE	37 299,00 €	-102 519,99 €
Budget annexe ZAE MUSSE GATEBURIERE	141 841,00 €	-141 841,00 €
Budget annexe ZAE BEL AIR	233 255,00 €	-197 601,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

PREND ACTE DE:

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE QUE :

- le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. [Examen et approbation des comptes administratifs année 2017](#)

Les comptes administratifs 2017 se présentent comme suit :

		Budget principal	TEOM	REOM	TRANSPORT SCOLAIRES	Photovoltaïque
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	29 310 208,38	8 447 977,72	1 872 589,92	1 363 020,05	59 200,27
	RECETTES	30 114 518,88	10 473 980,38	1 894 799,63	1 382 666,39	66 202,11
	SOLDE EXERCICE	804 310,50	2 026 002,66	22 209,71	19 646,34	7 001,84
	RESULTAT REPORTE	3 251 139,28	1 000 000,00	- 131 454,20	438 289,83	4 433,98
	RESULTAT DE CLOTURE	4 055 449,78	3 026 002,66	- 109 244,49	457 936,17	11 435,82
INVESTISSEMENT	DEPENSES	4 457 118,43	2 441 199,48	102 249,00	Pas de section investissement	32 137,25
	RECETTES	5 954 900,82	2 752 288,15	152 693,06		41 008,00
	SOLDE EXERCICE	1 497 782,39	311 088,67	50 444,06		8 870,75
	RESULTAT REPORTE	668 335,45	992 255,75	- 36 435,32		79 988,58
	RESULTAT DE CLOTURE	2 166 117,84	1 303 344,42	14 008,74		88 859,33

RESULTAT EXERCICE		6 221 567,62	4 329 347,08	- 95 235,75	457 936,17	100 295,15
INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	1 133 055,25	612 120,87	55 612,40	Pas de section investissement	-
	RESTES A REALISER RECETTES	262 400,00	-	-		-
	SOLDE RESTES A REALISER	- 870 655,25	- 612 120,87	- 55 612,40		-
RESULTAT		5 350 912,37	3 717 226,21	- 150 848,15		100 295,15

		ASSAINISSEMENT DSP	ASSAINISSEMENT	S.P.A.N.C.	GEMAPI
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	6 996 484,53	11 248,90	105 719,93	199 245,77
	RECETTES	8 799 308,01	16 590,31	90 470,00	219 215,00
	SOLDE EXERCICE	1 802 823,48	5 341,41	- 15 249,93	19 969,23
	RESULTAT REPORTE	-	11 325,44	30 553,74	-
	RESULTAT DE CLOTURE	1 802 823,48	16 666,85	15 303,81	19 969,23
INVESTISSEMENT	DEPENSES	6 266 247,15	1 010,00	Pas de section investissement	1 913 923,95
	RECETTES	6 559 633,34	3 656,00		16 800,00
	SOLDE EXERCICE	293 386,19	2 646,00		- 1 897 123,95
	RESULTAT REPORTE	1 184 094,93	69 452,86		-
	RESULTAT DE CLOTURE	1 477 481,12	72 098,86		- 1 897 123,95
RESULTAT EXERCICE		3 280 304,60	88 765,71	15 303,81	- 1 877 154,72
INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER DEPENSES	2 787 000,00	-	Pas de section investissement	909 321,00
	RESTES A REALISER RECETTES	1 858 249,00	-		1 617 573,00
	SOLDE RESTES A REALISER	- 928 751,00	-		708 252,00
RESULTAT		2 351 553,60	88 765,71	15 303,81	- 1 168 902,72

		ACTION ECONOMIQUE	PAPB	ZAIC	ZAE LA PRINCETIERE	ZAE MUSSE GATEBURIERE	ZAE BEL AIR
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	172 770,86	470 287,41	352 150,25	102 519,99	141 841,00	268 908,35
	RECETTES	203 144,49	652 891,70	352 150,25	139 818,99	283 682,00	502 163,35
	SOLDE EXERCICE	30 373,63	182 604,29	0,00	37 299,00	141 841,00	233 255,00
	RESULTAT REPORTE	156 649,27	- 126 158,60	-	-	-	-
	RESULTAT DE CLOTURE	187 022,90	56 445,69	-	37 299,00	141 841,00	233 255,00

INVESTISSEMENT	<i>DEPENSES</i>	118 245,49	44 075,24	296 401,19	102 519,99	141 841,00	233 255,00
	<i>RECETTES</i>	191 024,49	426 212,17	246 009,40	-	-	35 653,35
	<i>SOLDE EXERCICE</i>	72 779,00	382 136,93	- 50 391,79	- 102 519,99	- 141 841,00	- 197 601,65
	<i>RESULTAT REPORTE</i>	208 171,74	- 1 420 424,10	- 864 172,79	-	-	-
	<i>RESULTAT DE CLOTURE</i>	280 950,74	- 1 038 287,17	- 914 564,58	0,00	0,00	- 197 601,65
	<i>RESULTAT EXERCICE</i>	467 973,64	- 981 841,48	- 914 564,58	- 65 220,99	0,00	35 653,35

Après présentation des 15 comptes administratifs de la communauté d'agglomération, synthétisés dans le tableau agrégé ci-dessus, les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le vote des comptes administratifs.

Le Président a quitté la salle pour les votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter les 15 comptes administratifs 2017

Adopté à l'unanimité

3. Affectation des résultats

Budget Général : 4 055 449, 78 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement du budget 2018 à hauteur de : 632 000 €

- 582 000 € pour verser la subvention au budget annexe ZAIC (inscrite en 2017 mais non réalisée)
- 50 000 € en supplément aux dépenses imprévues permettant le versement d'un CIA (Complément Indemnitaire Additionnel)

Affectation partielle de l'excédent en section d'investissement du budget 2018 à hauteur de 3 423 449, 78 € :

- Versement d'une avance remboursable au budget annexe économie pour l'acquisition des R+1 et R+2 du WIP soit : 1 812 000 € (le montage juridique est proposé en maîtrise d'ouvrage déléguée)
- Engager une première enveloppe pour la réalisation de la nouvelle caserne de Gendarmerie de Ste Pazanne (décision des services de l'Etat notifiée en janvier 2018) à hauteur de 1 050 000 €
- Equilibrer la section investissement à hauteur de 561 449, 78 €

Budget Ordures ménagères TEOM : 3 026 002, 66 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement du budget 2018 à hauteur de : 300 000 €

- 300 000 € pour réaliser une provision pour la post-exploitation de l'EcoCentre

Affectation partielle de l'excédent en section d'investissement du budget 2018 à hauteur de 2 726 002, 66 € :

- Engager une première enveloppe pour la nouvelle déchèterie de Pornic : 1 187 532, 28 €
- Equilibrer la section investissement pour les opérations de l'année à hauteur de 1 538 470, 38 €

Budget Ordures ménagères REOM : - 109 244, 49 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2018

Budget Transports Scolaires : 457 936, 17 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2018.

Budget Photovoltaïque : 11 435, 82 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2018.

Budget Assainissement DSP : 1 802 823, 48 €

Affectation de l'excédent en totalité en section d'investissement sur le budget 2018.

Budget Assainissement Pont Béranger : 16 666, 85 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2018.

Budget SPANC : 15 303, 81 €

Reprise du résultat en section d'exploitation sur le budget 2018.

Budget GEMAPI : 19 969, 23 €

Reprise du résultat en section d'investissement sur le budget 2018.

Budget Action Economique : 187 022, 90 €

Reprise du résultat en section fonctionnement sur le budget 2018.

Budget P.A.P.B. : 56 445, 69 €

Reprise du résultat en section de fonctionnement sur le budget 2018.

5 budgets ZAE :

Reprise du résultat dans leur section respective sur le budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus
- d'approuver la constitution de provisions sur le budget TEOM décrites ci-dessus
- d'approuver le versement d'une avance du budget principal vers le budget ACTION ECONOMIQUE et d'une subvention du budget principal vers le budget annexe ZAIC

Adopté à l'unanimité

4. Examen et vote du Budget Primitif 2018 - reprenant les résultats de l'exercice 2017

Les Budgets Primitifs 2018 ont été préparés selon les orientations budgétaires adoptées lors du conseil communautaire du 8 février 2018 en y intégrant les résultats consolidés de clôture de l'exercice 2017, leurs affectations et les ajustements nécessaires.

a) Budget principal

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 27 244 346 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 - Résultat de fonctionnement	632 000,00 €
013 - Atténuation de charges : remboursement frais de personnel	120 000,00 €
70 - Produits des services	853 000,00 €
73 - Impôts et taxes	19 583 377,00 €
74 - Dotations et participations	5 123 515,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	872 008,00 €
77 - Produits exceptionnels	50 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	10 446,00 €
Total	27 244 346,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	4 137 865,00 €
012 - Charges de personnel	4 253 300,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 924 000,00 €
66 - Charges financières	415 000,79 €
67 - Charges exceptionnelles	587 000,00 €
014 - Atténuation de produits	11 651 499,00 €
022 - Dépenses imprévues	206 486,90 €
023 - Virement à la section d'investissements	1 542 000,00 €
042 - Dotation aux amortissements	527 194,31 €
Total	27 244 346,00 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 8 049 296, 68 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution reporté	1 295 462,59 €
10 - FCTVA	100 000,00 €
1068- Excédents de fonctionnement	3 423 449,78 €
13 - Subventions d'investissement	190 590,00 €
16 - Emprunts et dettes	5 500,00 €
27 - Autres immobilisations financières	627 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 542 000,00 €
040- Amortissements des immobilisations	527 194,31 €
041 - Opérations patrimoniales	75 700,00 €
Total	7 786 896,68 €
restes à réaliser	262 400,00 €
Total	8 049 296,68 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
16 - Remboursements d'emprunts	831 000,02 €
20 - Immobilisation incorporelles	460 000,00 €
204 - Subventions d'équipement	338 000,00 €
21- Immobilisations Corporelles (terrain, mobilier, ordinateurs...)	898 400,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 736 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	2 337 000,00 €
020 - dépenses imprévues	229 695,41 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	10 446,00 €
041 - Opérations patrimoniales	75 700,00 €
Total	6 916 241,43 €
restes à réaliser	1 133 055,25 €
Total	8 049 296,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget principal 2018 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

b) Budget annexe Ordures Ménagères (TEOM)

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 10 886 128,89 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €
013 - Atténuation de charges : remboursement frais de personnel	6 000,00 €
70 - Produits des services	1 959 125,00 €
73 - Impôts et taxes	7 700 000,00 €
74 - Dotations et participations	902 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 503,89 €
Total	10 886 128,89 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales (sans le 611)	995 935,00 €
611 - Contrats de prestations de services	5 651 475,00 €
012 - Charges de personnel	435 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	471 150,00 €
66 - Charges financières	554 655,94 €
67 - Charges exceptionnelles	39 999,52 €
68 - Dotations aux provisions	300 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	199 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissements	2 064 340,00 €
042 - Dotation aux amortissements	174 073,43 €
Total	10 886 128,89 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 7 333 258, 64 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution reporté	691 223,55 €
10 - FCTVA	500 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement	2 726 002,66 €
13 - Subventions d'investissement	1 157 619,00 €
16 - Emprunts et dettes	20 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 064 340,00 €
040 - Amortissements des immobilisations	174 073,43 €
Total	7 333 258,64 €
restes à réaliser	0,00 €
Total	7 333 258,64 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
<i>001 - solde d'exécution reporté</i>	
16 - Remboursements d'emprunts	1 235 000,00 €
21 - Immobilisations Corporelles (terrain, mobilier, ordinateurs...)	869 160,00 €
23 - Immobilisation en cours	4 401 473,88 €
020 - dépenses imprévues	200 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 503,89 €
Total	6 721 137,77 €
restes à réaliser	612 120,87 €
Total	7 333 258,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « ordures ménagères - TEOM » 2018 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

c) Budget annexe Ordures Ménagères REOM

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 269 595, 32 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	1 855 599,32 €
74 - Subventions d'exploitation	400 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	12 996,00 €
Total	2 269 595,32 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 - résultat reporté	109 244,49 €
011 - Charges générales	1 442 825,00 €
012 - Charges de personnel	120 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	217 400,00 €
66 - Charges financières	1 849,46 €
67 - Charges exceptionnelles	281 000,00 €
042 - Dotation aux amortissements	97 276,37 €
Total	2 269 595,32 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 296 376, 37 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
10 - FCTVA	278 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	1 280 000,00 €
16 - Emprunts et dettes	641 100,00 €
040- Amortissements des immobilisations	97 276,37 €
Total	2 296 376,37 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution reporté	41 603,66 €
16 - Remboursements d'emprunts	33 805,90 €
21 - Immobilisations corporelles	549 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	1 603 358,41 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	12 996,00 €
Total	2 240 763,97 €
Reste à réaliser	55 612,40 €
Total	2 296 376,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « ordures ménagères - REOM » 2018 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

d) Budget Transports

Il est à noter que les écritures budgétaires liées au transfert de la compétence « Transport » de la Région des Pays de la Loire vers la communauté d'agglomération feront l'objet d'une Décision Modificatives au moment de la signature des conventions.

Les écritures s'équilibreront en recette et en dépenses.

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 007 836, 17 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté	457 936,17 €
013 - Autres remboursements	15 500,00 €
70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	1 200 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	333 700,00 €
77 - Produits exceptionnels	700,00 €
Total	2 007 836,17 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	1 649 386,17 €
012 - Charges de personnel	222 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 450,00 €
66 - Charges financières	3 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	110 000,00 €
Total	2 007 836,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « transports » 2018 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

e) Budget annexe Photovoltaïque

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 76 435, 82 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 435,82 €
70 -Ventes de produits fabriqués, prestation de services	65 000,00 €
Total	76 435,82 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	19 427,82 €
012 - Charges de personnel	4 000,00 €
66 - Charges financières	12 000,00 €
042 - Dotation aux amortissements	41 008,00 €
Total	76 435,82 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 129 867, 33 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - solde d'exécution reporté	88 859,33 €
040 - Amortissements des immobilisations	41 008,00 €
Total	129 867,33 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
16 - Remboursements d'emprunts	33 000,00 €
21 - Immobilisations Corporelles	96 867,33 €
Total	129 867,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « Photovoltaïque » 2018 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

f) Budget annexe Assainissement collectif

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 8 741 114, 00 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2018
013 - Atténuations de charges	1 000,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués	7 600 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	11 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	8 581,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 119 533,00 €
Total	8 741 114,00 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2018
023 - Virement à la section d'investissements	936 110,00 €
011 - Charges générales	3 639 749,86 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	380 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
66 - Charges financières	650 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	200 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 915 254,14 €
Total	8 741 114,00 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 13 926 394, 74 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	548 730,12 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	936 110,00 €
10 - Excédents de fonctionnement	1 802 823,48 €
13 - Subventions d'investissement	4 740 000,00 €
16 - Emprunts et dettes	1 125 228,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 915 254,14 €
Total	12 068 145,74 €
Reste à réaliser	1 858 249,00 €
Total	13 926 394,74 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
16 - Remboursements d'emprunts	1 343 623,29 €
20 - Immobilisations corporelles	8 500,00 €
21 - immobilisation corporelle	520 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	8 147 738,45 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 119 533,00 €
Total	11 139 394,74 €
Reste à réaliser	2 787 000,00 €
Total	13 926 394,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « assainissement collectif » 2018 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

g) Budget annexe Assainissement Pont Béranger

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 27 676, 85 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté	16 666,85 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services	10 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 010,00 €
Total	27 676,85 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	20 300,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 716,85 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 660,00 €
Total	27 676,85 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 75 758, 86 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	72 098,86 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 660,00 €
Total	75 758,86 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	0,00 €
23 - Immobilisation en cours	74 648,86 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 010,00 €
Total	75 658,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « assainissement Pont Béranger » 2018 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

h) Budget annexe SPANC

- Section d'exploitation – équilibrée en recettes et en dépenses à : 118 000, 00 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté	15 303,81 €
70 - Ventes de produits fabriqués	87 696,19 €
74 - Subventions d'exploitation	15 000,00 €
Total	118 000,00 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	67 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	48 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante financières	1 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
Total	118 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « SPANC » 2018 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

i) Budget annexe GEMAPI

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 267 000, 00 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2018
73 - Impôts et taxes	1 177 000,00 €
74 - Dotations subventions	90 000,00 €
Total	1 267 000,00 €

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	468 525,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	100 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	94 000,00 €
66 - Charges financières	6 190,00 €
67 - Charges exceptionnelles	40 000,00 €
023 - Virement à la section fonctionnement	558 254,23 €
Total	1 267 000,00 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 4 605 606, 18 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
13 - Subventions d'investissement	675 000,00 €
16 - Emprunts et dettes	1 009 809,72 €
10 - FCTVA	700 000,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement	19 969, 23 €
458201 - Opération pour le compte de tiers	25 000,00 €
021 - Virement de la section fonctionnement	558 254,23 €
Total	2 988 033,18 €
Reste à réaliser	1 617 573,00 €
Total	4 605 606,18 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 Solde d'exécution reporté	1 188 871,95 €
16 - Remboursements d'emprunts	9 444,00 €
23 - Immobilisation en cours	2 497 696,23 €
458101 - Opération pour le compte de tiers	
Total	3 696 285,18 €
Reste à réaliser	909 321,00 €
Total	4 605 606,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « GEMAPI » 2018 par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

j) Budget annexe Action Economique

Ce budget annexe concerne la gestion des immobiliers d'entreprises sur l'ancien secteur de Cœur Pays de Retz (pépinière, hôtels d'entreprises, ...)

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 353 624,90 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté	187 022,90 €
70 - Produits des services	702,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	150 100,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 800,00 €
Total	353 624,90 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	171 024,90 €
65 - Autres charges de gestion courante	22 600,00 €
66 - Charges financières	1 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	5 000,00 €
042 - Dotation aux amortissements	154 000,00 €
Total	353 624,90 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 446 950, 74 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution reporté	280 950,74 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 812 000,00 €
024 - Produits des cessions	200 000,00 €
040- Amortissements des immobilisations	154 000,00 €
Total	2 446 950,74 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
16 - Remboursements d'emprunts	19 150,74 €
20 - Immobilisations corporelles	20 000,00 €
21 – Immeuble de rapport	1 812 000,00 €
23 - Immobilisation en cours	550 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	30 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 800,00 €
Total	2 446 950,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « action économique » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Les budgets annexes des « zones d'activités économiques » doivent être créés pour la durée de réalisation de l'opération et sont financés par les ventes de terrains, les subventions ou participations venant de tiers ou de la collectivité par le biais du budget principal.

Les dépenses et recettes s'inscrivent dans un cycle qui génère des écritures d'ordre (sans flux financier) pour alimenter le stockage et déstockage du foncier de la zone.

En accord avec les services de la trésorerie, pour 4 budgets annexes relatifs aux zones d'activités économiques (ZAIC, Bel Air, Princetière et Gateburière), la section de fonctionnement est volontairement votée en suréquilibre.

k) Budget annexe P.A.P.B. (Parc d'Activités de Pont Béranger)

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes à 1 963 519,75 € et en dépenses à : 1 907 074,06 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté	56 445,69 €
70 - Produits des services	534 900,00 €
75 – Autres produits de gestion courante, subventions	100,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 372 074,06 €
Total	1 963 519,75 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	180 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 726 974,06 €
Total	1 963 519,75 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 41 361,23 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
16 - Emprunt	683 387,17 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 716 974,06 €
Total	2 410 361,23 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - solde d'exécution reporté	1 038 287, 17 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 372 074,06 €
Total	2 410 361,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe «ZAE Pont Béranger » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

I) Budget annexe Z.A.I.C.

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des opérations de création de zones d'activités économiques en cours sur l'ancien secteur de Cœur Pays de Retz.

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes à 2 178 307,06 € et en dépenses à : 1 532 007,06 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
70 - Produits des services et ventes diverses	472 500,00 €
74 – Dotations subventions	64 300,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €
77 – Subventions exceptionnelles	582 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 057 166,12 €
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 240,94 €
Total	2 178 307,06 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	299 800,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €
66 - charges financières	2 240,94 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 227 625, 18 €
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	2 240,94 €
Total	1 532 007,06 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 2 042 664,06 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
16 - Emprunt	815 038,88 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 227 625,18 €
Total	2 042 664,06 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution reporté	914 564,58 €
16 - Emprunt	70 933,36 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 057 166,12
Total	2 042 664,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « ZAE ZAIC » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

m) Budget annexe Zone de La Musse et Les Gateburières

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes à 192 241,00 € et en dépenses à : 334 082,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 – Résultat reporté	141 841,00 €
70 - Produits des services, ventes	86 513,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 628,00 €
Total	334 082,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	50 300,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	215 000,00 €
Total	192 241,00 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 247 469,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution reporté	141 841,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 628,00 €
Total	247 469,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
16 - Emprunt	105 628,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 841,00 €
Total	247 469,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « Zone de La Musse et Les Gateburières » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

n) Budget annexe Zone de la Princetière

- Section de fonctionnement – équilibrée en recettes à 246 788,99 € et en dépenses à : 172 739,99 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
002 – Résultat reporté	37 299,00 €
74 – Dotations, subventions	36 750,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 639,99 €
Total	246 788,99 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2017
011 - Charges générales	70 120,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	102 519,99 €
Total	172 739,99 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 275 159,98 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
16 - Emprunt	172 639,99 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 519,99 €
Total	275 159,98 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution reporté	102 519,99 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 519,99 €
Total	275 159,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « Zone de La Princetière » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

o) Budget annexe Zone de Bel air

Section de fonctionnement – équilibrée en recettes à 474 656,65 € et en dépenses à : 241 501,65 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
002 – Résultat reporté	233 255,00 €
70 - Produits des services, ventes	94 755,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 646,65 €
Total	474 656,65 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisionnel 2018
011 - Charges générales	43 800,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	197 601,65 €
Total	241 501,65 €

- Section d'investissement – équilibrée en recettes et en dépenses à : 344 248,30 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
16 - Emprunt	146 646,65 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	197 601,65 €
Total	344 248,30 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Prévisionnel 2018
001 - Solde d'exécution reporté	197 601,65 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 646,65 €
Total	344 248,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter le Budget annexe « Zone de Bel air » par nature avec une présentation fonctionnelle et par chapitre

Adopté à l'unanimité

5. Vote des taux de fiscalité additionnelle et taux de CFEU 2018

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du conseil communautaire du 8 février 2018, il est proposé **de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.**

	2017	2018
Taxe d'Habitation	9,75 %	9,75 %
Foncier Bâti	2,49 %	2,49 %
Foncier Non Bâti	5,71 %	5,71 %
CFEU	25,89 %	25,89 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de maintenir les taux de fiscalité additionnelle et CFEU proposés ci-dessus

Adopté à l'unanimité

6. Examen et attribution des subventions 2018 (supérieures à 5 000 €)

Il est précisé que les demandes de subventions d'un montant inférieur à 5 000 € sont étudiées par le bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions pour l'année 2018 aux associations figurant dans le tableau en annexe.

Dans le domaine de la petite enfance – enfance et jeunesse (hors Contrat Enfance Jeunesse) :

- **La Boite à doudous (MAM Rouans) :** 6 984,00 €
- **Les p'tites Grenouilles (MAM Vue) :** 6 402,00 €
- **Graines d'éveil (MAM Cheix) :** 6 984,00 €

Dans le domaine des politiques sociales :

- **Association INSERETZ :** 69 667 €
 - Cotisation annuelle : 49 167 €
 - Action mobilité : 15 500 €
 - Achat de scooters (demande exceptionnelle) : 5 000 €
- **Association CLIC PASS AGE :** 20 288,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'attribuer les subventions pour l'année 2018 aux associations mentionnées ci-dessus

Adopté à l'unanimité

B – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Tarifs gens du voyage

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence obligatoire relative à l'accueil des gens du voyage. Aussi, dans le cadre de la gestion de l'accueil des gens du voyage sur le territoire communautaire, il est proposé de fixer à 3 € par jour et par caravane, la participation financière demandée lors des stationnements sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de voter un tarif d'occupation du terrain des gens du voyage de 3 euros par jour et par caravane

Adopté à l'unanimité

2. Habitat - Lancement de la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et engagement de la procédure de consultation des instances appelées à y siéger.

La loi Egalité et Citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017 rend obligatoire la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) par les EPCI tenus de se doter d'un programme local de l'habitat (PLH), ce qui est le cas pour Pornic Agglo Pays de Retz.

Cette création fait partie de la stratégie Habitat lancée en fin d'année 2017 par le lancement de l'élaboration du PLH.

Objet de la CIL

Cette conférence a pour objet de travailler sur une connaissance partagée du parc social et de son fonctionnement. Elle est chargée de définir les orientations d'une politique intercommunale d'attribution visant à favoriser :

- La prise en compte des ménages prioritaires,
- La mixité sociale,
- L'équilibre territorial.

Elle s'inscrit dans une démarche globale de mise en œuvre d'une politique intercommunale du peuplement dont les orientations feront l'objet d'une mise en œuvre par conventionnement (convention intercommunale d'attribution – CIA)

Le fonctionnement de la CIL reposera sur l'élaboration d'un diagnostic partagé. Ce diagnostic pourra prendre en compte des spécificités et problématiques locales (ex : jeunes, personnes âgées).

Gouvernance de la CIL

La CIL est co-présidée par le président de l'EPCI et le préfet de département. Ses membres se répartissent en trois collèges :

- Le collège des collectivités territoriales (communes et conseil départemental)
- Le collège des professionnels du secteur locatif social (bailleurs sociaux, action logement)
- Le collège des usagers ou associations auprès des personnes défavorisées ou locataires

Calendrier

La consultation des instances appelées à siéger dans la conférence intercommunale du logement est un préalable à la création de la CIL.

Une délibération faisant suite à la procédure de consultation actera la composition de la CIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de lancer la création de la conférence intercommunale du logement (CIL),
- d'engager la procédure de consultation des instances appelées à y siéger,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

C – CULTURE – SPORT

1. Tarif éveil musical 2018/2019

Dans le cadre de sa compétence « Equipements et services sportifs, socio-culturels et de loisirs d'intérêt communautaire », la Communauté d'agglomération soutient l'activité d'EVEIL MUSICAL pour les enfants du territoire âgés de 5 à 7 ans.

Un conventionnement annuel avec chacune des écoles de musique fixe les modalités d'organisation de l'activité et de participation financière de Pornic agglomération Pays de Retz.

1. Tarif d'inscription au cours d'éveil musical 2018/2019 :

Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé de reconduire le tarif d'inscription à l'éveil musical des 5-7 ans au montant de **78 € par an** (26 € par trimestre), pour les enfants résidant sur le territoire de Pornic agglomération Pays de Retz (Grande Section et Cours Préparatoire). Ce tarif correspond à 1 heure de cours hebdomadaire, en dehors du temps scolaire et hors vacances scolaires.

2. Participation de la Communauté d'agglomération 2018/2019 :

Pour les écoles associatives : il est proposé de reconduire l'intervention de la communauté d'agglomération sur la base d'un montant de **80 €/élève/an** versée directement à l'école de musique, pour les élèves résidant sur le territoire de Pornic agglomération Pays de Retz, permettant un tarif d'inscription équivalent pour l'ensemble des familles.

Ecoles de musique municipales : il est proposé de continuer à prendre en charge les frais de personnel liés à l'éveil musical (remboursement à la ville en fin d'année) et d'encaisser les recettes des inscriptions.

Enfin, il est proposé de poursuivre l'édition de la plaquette de présentation de l'ensemble de l'offre d'enseignement musical sur le territoire communautaire et d'accompagner les écoles dans l'organisation d'un projet musical commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de fixer le tarif d'inscription au cours d'éveil musical/découverte instrumentale des 5-7 ans pour l'année scolaire 2018/2019 à 78 €/an pour les familles résidant sur le territoire de Pornic aggro Pays de Retz
- d'autoriser le conventionnement avec les écoles de musique associatives Abacada, la Bernerie en Retz, le Triolet de Retz, Vuezik et l'amicale laïque de Rouans et le versement d'une participation à l'élève d'un montant de 80 €/an/enfant résidant sur le territoire communautaire
- d'autoriser le conventionnement avec les écoles de musique municipale de Pornic et Sainte Pazanne pour la prise en charge des frais de personnel et l'encaissement des recettes
- de poursuivre l'édition de la plaquette de présentation de l'ensemble de l'offre d'enseignement musical sur le territoire communautaire et accompagner les écoles dans l'organisation d'un projet musical commun

Adopté à l'unanimité

2. Tarifs Aquacentre 2018/2019

Compte tenu du caractère concurrentiel des activités proposées par l'Aquacentre, depuis septembre 2017, les services fiscaux ont assujéti l'établissement à la TVA, aussi il revient désormais à la collectivité de voter les tarifs en Hors Taxe. (HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de réviser et fixer les tarifs 2018/2019 à compter du 2 juillet 2018 et à compter du 11 juin 2018 pour les activités annuelles selon la grille en annexe

Adopté à l'unanimité

Sortie de M.MORILLEAU (pouvoir à M.BRARD).

D – SERVICES A LA FAMILLE ET SOLIDARITES

1. Avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée par la Commune de Chaumes-en-Retz

Suite à une augmentation conséquente des effectifs des enfants accueillis à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de chaumes en Retz (secteur de Chéméré), l'Association Familiale Rurale (AFR) de Chéméré se voit dans la nécessité d'agrandir le bâtiment qu'elle occupe et se propose d'édifier, dans le cadre de sa compétence, des locaux comprenant une construction neuve pour 195,30 m² au sol et l'installation d'un bungalow pour 74,90 m² au sol.

L'association Familiale Rurale de Chéméré va construire sur une parcelle, à ce jour, propriété de la commune de Chaumes en Retz mais qui doit être mise à disposition de la communauté d'agglomération compte tenu de la nature de l'activité exercée qui relève de la compétente « petite enfance - enfance - jeunesse » transférée à l'intercommunalité.

Le Procès-Verbal initial de mise à disposition de biens, réalisé à la date du transfert de la compétence petite enfance/enfance/jeunesse, liste les biens et équipements (bâtiments et terrains) mis à disposition de l'EPCI. Ce procès-verbal a été transféré à la communauté d'agglomération lors de la fusion.

Aussi, il convient de procéder à la mise à jour du Procès-Verbal de mise à disposition entre la Commune de Chaumes-en-Retz et la communauté d'agglomération afin d'intégrer dans l'inventaire transféré au titre de la compétence, les surfaces correspondantes aux installations devant être érigées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au Procès-Verbal de décembre 2013 constatant la mise à disposition par la commune de Chaumes-en-Retz, des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée « petite enfance/enfance/jeunesse »

Adopté à l'unanimité

2. Projet ALSH AFR Chaumes-en-Retz : convention de mise à disposition d'un terrain

Dans le cadre du projet d'extension des bâtiments de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'AFR de Chéméré, il appartient à Pornic Agglo Pays Retz, partenaire de l'association AFR de Chéméré pour les missions d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, de mettre à disposition, à titre gratuit, le terrain nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'AFR de Chéméré va édifier, sur le terrain mis à disposition gratuitement par Pornic Agglo Pays de Retz, des locaux comprenant une construction neuve pour 195,30 m² au sol et l'installation d'un bungalow pour 74,90 m² au sol.

A l'issue du remboursement du prêt contracté par l'association pour financer ce projet, les biens aménagés seront récupérés en pleine propriété par l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition gratuite du terrain au profit de l'AFR sur la durée de délai de remboursement du prêt contracté par l'association (16 années)

Adopté à l'unanimité

3. Projet ALSH AFR Chaumes-en-Retz : Subvention d'équipement

L'association Familiale Rurale de Chéméré a sollicité la communauté d'agglomération pour une subvention d'équipement de 65 000 € permettant la réalisation de son projet d'extension des locaux pour son activité d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur Chaumes-en-Retz.

Charges TTC		Produits TTC	
Bâtiment sans préau	251 872,00 €	emprunt	99 097,00 €
		CAF	60 967,00 €
installation panneau solaire	29 400,00 €	Pornic Agglo Pays de Retz	65 000,00 €
Aménagement intérieur	14 112,00 €	Fonds Leader	75 000,00 €
Etudes / archi	4 680,00 €		
TOTAL	300 064,00 €	TOTAL	300 064,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'accorder une subvention d'équipement de 65 000 euros à l'AFR de Chéméré pour le projet d'extension des locaux ALSH sur Chaumes-en-Retz

Adopté à l'unanimité

Retour de M.MORILLEAU.

4. Projet ALSH AFR Chaumes-en-Retz : avance de trésorerie remboursable

Afin d'optimiser le financement du projet d'extension des locaux pour l'activité d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) sur Chaumes-en-Retz et afin de limiter le recours à l'emprunt, l'association Familiale Rurale de Chéméré a sollicité des fonds européens dans le cadre du programme LEADER pour un montant de 75 000 euros dont le versement devrait intervenir après avoir réglé l'ensemble des travaux.

Dans ce contexte, et au regard des engagements financiers pour le projet et du besoin en trésorerie de l'association, il est nécessaire d'accorder à l'AFR de Chéméré une avance remboursable, dont le montant est fixé à 75 000 euros. L'avance sera versée sur présentation d'un accord d'attribution de subvention des fonds LEADER et le remboursement interviendra 2 mois après la perception de la subvention attendue sur le projet LEADER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- d'approuver la convention financière relative au versement d'une avance de trésorerie remboursable de 75 000 euros à l'association AFR de Chéméré

Adopté à l'unanimité

E – TRANSPORTS - MOBILITES

1. Tarifs transports scolaires (à compter du 1/09/2018)

Lors de sa dernière séance, le conseil communautaire a délibéré sur les tarifs des transports scolaires. En complément, il convient de délibérer sur le tarif complémentaire relatif à la « garde partagée » (enfants ayant deux domiciles avec deux circuits différents) :

- Primaires et internes : 162 € par an
- Secondaires : 220 € par an

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise de compétence par la Communauté d'agglomération et des différentes négociations avec la Région, il est nécessaire de valider ces tarifs en indiquant que les montants sont votés en TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de fixer les tarifs transports scolaires à compter du 1er septembre 2018 :
 - *Elèves du Primaire et internes : 135 € TTC par an*
 - *Elèves du secondaire : 183 € TTC par an*
 - *Titre combiné : 183 € TTC par an + le coût du titre combiné déterminé par la région chaque année*
 - *Garde partagée :*
 - *Primaires et internes : 162 € TTC par an*
 - *Secondaires : 220 € TTC par an*
- de préciser que ces tarifs devront être adoptés en parallèle, par l'assemblée délibérante de la Communauté de communes Sud Estuaire
- de préciser que ces tarifs demeureront valables jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative

Adopté à l'unanimité

2. Modification du règlement intérieur des transports scolaires

Suite à des situations délicates survenues ces dernières semaines, le service transport scolaire souhaite apporter quelques modifications dans le règlement interne du transport notamment : l'interdiction de prendre des photos ou filmer à l'intérieur du véhicule, ainsi que de rappeler que le harcèlement quel qu'il soit doit être sanctionné.

De plus, la Communauté d'agglomération devenant AO1, certains termes doivent être ajustés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de valider le règlement avec toutes les modifications nécessaires apportées.
- de préciser que ce règlement demeurera valable jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative

Adopté à l'unanimité

F- MUTUALISATIONS - RESSOURCES HUMAINES

1. Création de postes

Compte tenu de la nécessité de structurer les services communautaires au regard des nouvelles compétences exercées et pour faire suites aux orientations budgétaires arrêtées lors du conseil communautaire du 8 février 2018 et retracées dans le budget 2018, il y a lieu de renforcer les équipes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- de créer les postes ci-dessous et modifier le tableau des effectifs en conséquence
 - 1 technicien au service « achat bâtiment Equipement Logistique » pour le suivi des bâtiments/Voirie (attentes forte du service développement économique et petite enfance – enfance – jeunesse)
 - 1 chargé de mission commerce/tourisme pour le service développement économique
 - 1 chargé de mission au service Habitat / foncier en lien avec la déclinaison du PLH sur le territoire

Adopté à l'unanimité

Les comptes et grilles tarifaires sont consultables à la Communauté d'agglomération « Pornic aggro Pays de Retz ».

Séance levée à 21h25

Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 30 mars 2018.